

Venez soutenir les entreprises de la filière forêt bois régionale,
par une nouvelle forme de financement.



FINANCER

GARANTIR

DÉVELOPPER



Lettre d'engagement

2^{ème} collecte de fonds Cambium Hauts-de-France

Renseignements et motivations du contributeur – P1
Rappel du format de la collecte de fonds Cambium – P2
Engagement et signature – P2
Annexe : Convention d'apport avec droit de reprise – P3

Document à retourner signé

par mail à
jordan.ndho@fibois-hdf.fr

ou

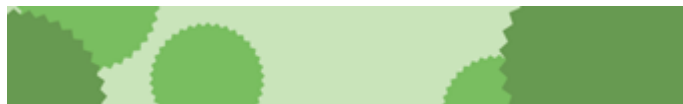
par courrier à
Fibois Hauts-de-France
56, rue du vivier
80000 AMIENS

Renseignements :

Jordan NDHO, Conseiller développement économique
06 88 32 84 53 ou jordan.ndho@fibois-hdf.fr



Renseignements et motivations



Votre identité (si vous participez en tant que personne morale) :

Raison sociale :

Nom commercial :

Objet / activité :

Adresse du siège :

Forme juridique :

Capital social :

N°siret :

Site internet :

Représentant légal de votre structure :

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse email :

Collaborateur en charge de votre participation à Cambium Hauts-de-France (si différent du représentant légal) :

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse email :

Votre identité (si vous participez en tant que personne physique) :

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse email :

Ce qui vous motive à participer à Cambium

Format de la collecte de fonds



En préambule de votre engagement ci-dessous, nous vous précisons que votre engagement exprimé sur ce document et le montant de votre contribution sont réputés comme étant **une promesse d'apport** jusqu'à étude de votre dossier de contribution par l'association Cambium Hauts-de-France.

Nous vous précisons que votre apport **aura pour objectif d'alimenter le fonds de prêt d'honneur dédié à la filière forêt bois régionale géré par Initiative Hauts-de-France**. 5% de votre contribution seront utilisés pour le fonctionnement de l'association Cambium Hauts-de-France et 5% pour la gestion des prêts d'honneur octroyés par Initiative Hauts-de-France.

Les modalités de l'apport avec droit de reprise sont précisées en annexe par le biais d'une convention dédiée qui sera établie après validation de votre participation. Si, vous souhaitez déposer un don défiscalisé, veuillez nous contacter pour envoi de formulaire.

Engagements



Je soussigné-e,
en ma qualité de représentant-e légal-e engage,
(Nom de la structure, ou barrez cette mention si vous contribuez en tant que personne physique) à contribuer à l'association CAMBIUM Hauts-de-France, à hauteur deeuros en apport avec droit de reprise,

sous réserve de la validation du présent dossier de participation par l'association Cambium Hauts-de-France après la clôture de cette campagne de collecte de fonds Cambium.

Le
À

Signature du ou de la représentant-e légal-e ou
du contributeur « personne physique »

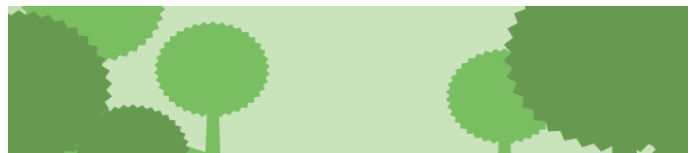
Cachet de l'entreprise ou
de l'organisme contributeur

→ Je souhaite pour des raisons budgétaires ou fiscales que ma participation soit validée dès réception :
 oui non

Confidentialité :

Les documents transmis dans le cadre de cette campagne de collecte de fonds Cambium sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne seront communiqués que dans le cadre de l'étude de votre dossier par le comité de sélection de l'association Cambium Hauts-de-France. L'ensemble des personnes ayant accès aux lettres d'engagement est tenu à la plus stricte confidentialité.

Annexe : Convention d'apport avec droits de reprise



ENTRE LES SOUSSIGNES :

1 - *****

Ci-après dénommé « l'Apporteur »

De première part,

ET :

2 – CAMBIUM HAUTS-DE-FRANCE

Association soumise aux dispositions de la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, déclarée le 6 mai 2019 ayant fait l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture de la Somme, faisant l'objet d'une identification auprès de l'INSEE sous le numéro SIREN 853 794 014, Dont le siège social est situé à AMIENS (80) – 56 Rue du Vivier, Représentée par son Président Monsieur René LEMPIRE, spécialement habilité par décision de l'Assemblée Générale Constitutive du 4 mars 2019.

Ci-après dénommée « Cambium Hauts-de-France »

Les parties 1- et 2- étant désignées ensemble « les Parties »

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

L'association Cambium Hauts-de-France a pour objet non lucratif de favoriser :

- la création,
- la reprise et la transmission,
- l'investissement,
- l'innovation,
- le développement,
- le rebond économique,

par l'orientation vers des dispositifs de financements (prêts d'honneurs et garantie bancaire), des prestations d'accompagnement, à des conditions sociales et préférentielles, à destination des entreprises industrielles, commerciales, artisanales et de services, issues de la filière forêt bois en région Hauts-de-France, ou porteuses de projets en ce sens

Les missions de l'association Cambium Hauts-de-France consistent à :

- collecter des dons et des apports en numéraire, dans les conditions statutaires et légales, permettant d'alimenter des dispositifs d'aides financières aux entreprises de la filière forêt-bois entrant dans le cadre de l'objet de l'association,
- apporter une aide intellectuelle et technique et orienter vers un dispositif financier (fonds de garantie ou prêt d'honneur) à l'échelle nationale et régionale,
- animer un réseau d'experts régionaux Cambium Hauts-de-France, composé de professionnels issus de la filière forêt bois des Hauts-de-France, à l'appui :
 - ↳ des dirigeants, des créateurs, des repreneurs qui souhaitent connaître la faisabilité de leurs idées et projets au sein de la filière forêt bois,
 - ↳ des organismes de financement et des organismes d'accompagnement qui souhaitent connaître la faisabilité technique des projets à étudier avant de délivrer un financement ou un accompagnement,
- appuyer les initiatives extérieures qui concourent dans un domaine similaire à favoriser l'initiative économique et la culture entrepreneuriale.

Pour réaliser ses missions, l'association Cambium Hauts-de-France nécessite des besoins financiers qui lui permettront, notamment d'alimenter des dispositifs d'aides financières.

Aussi l'Apporteur, de première part, membre de l'association, entend participer à la réalisation de l'objet social de l'association Cambium Hauts-de-France en procédant à un apport avec droit de reprise, dans les conditions prévues aux statuts de l'association, à son règlement intérieur et selon les conditions prévues aux présentes.

C'est ainsi que les parties ont entendu, par les présentes, prévoir les conditions de l'apport réalisé au profit de l'association Cambium Hauts-de-France.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Article 1 – Convention

Par les présentes, *****, soussigné de première part, apporte à l'association Cambium Hauts-de-France, bénéficiaire, la somme de ***** en numéraire, dans les conditions prévues par les présentes.

Le versement de l'apport s'effectuera en totalité à la signature des présentes.

Article 2 – Conditions et charges de l'apport

L'association bénéficiaire devra :

- ↳ consacrer les fonds apportés à la réalisation de son objet social et des missions tels que définis statutairement,

↳ rendre compte annuellement et, globalement, de l'emploi des fonds qui lui ont été apportés.

Article 3 – Affectation comptable

L'Apporteur précise que le présent apport avec droit de reprise a été réalisé en sa qualité de membre de l'association Cambium Hauts-de-France, dûment agréé par le conseil d'administration de ladite association en qualité de membre contributeur, et fait l'objet des engagements prévus à l'article 2 des présentes, outre le droit de reprise prévu à l'article 4 des présentes.

En conséquence cet apport avec droit de reprise ne saurait être assimilé à un prêt, un don.

Cet apport figurera à l'actif du bilan de l'Apporteur au poste « Apports associatifs avec droit de reprise » ainsi qu'au passif du bilan du bénéficiaire au poste « Fonds propres associatifs avec droit de reprise ».

Article 4 – Exercice du droit de reprise

Outre les conditions de remboursement prévues ci-dessous, l'Apporteur entend pouvoir exercer son droit de reprise, si bon lui semble, sur le numéraire apporté (en totalité et/ou partiellement), lors de la survenance de l'un des évènements suivants et de la manière suivante :

- ↳ à l'expiration d'un délai de 6 années après versement de l'apport si les fonds propres de l'association permettent ce remboursement.
- ↳ à la suite de la dissolution de l'association Bénéficiaire, qu'elle qu'en soit la cause, sauf fusion ou opérations assimilées.

Diminué de :

- ↳ d'une retenue d'entrée de **5%** au versement de la contribution pour participation au fonctionnement de l'association,
- ↳ des frais de gestion de l'association Initiative Hauts-de-France, prévus à 5%,
- ↳ des provisions pour risque d'impayés,
- ↳ des contentieux et abandons de créances.

Selon la part disponible du contributeur sur le fonds dédié au prêt d'honneur Initiative Cambium. Le gérant du fonds informera les contributeurs d'un montant disponible à la clôture de chaque exercice.

Article 5 – Enregistrement

Le présent contrat pourra être enregistré moyennant le versement du droit fixe **de 125 euros**, par l'une des parties à la charge du contributeur.

Cet enregistrement est facultatif

Article 6 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social respectif.

Fait à
le
en trois exemplaires originaux
dont un pour l'enregistrement

SIGNATAIRES	SIGNATURES
Pour l'Apporteur Son représentant, dûment habilité	
Pour l'association Cambium Hauts-de-France, Son président,	